

V/réf. :
N/réf. : 091012-0100-CSJ1

**Monsieur Le Préfet
Préfecture des Bouches du Rhône
Bureau de l'Environnement
Service des Installations Classées
Boulevard Paul Peytral
13282 Marseille Cedex 20**

RAR n°2C 036 474 0240 4

A l'attention de M. Nicolas de Maistre

Montpellier, le 12.10.2009

**Objet : Centre de traitement multifilières de déchets ménagers avec valorisation énergétique –
Site de Fos-sur-Mer**

Monsieur Le Préfet,

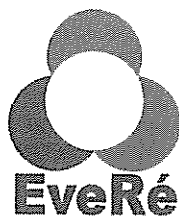
Je fais suite à votre courrier en date du 13 août 2009 dans lequel vous me demandez de vous confirmer que les installations de tri-incinération-méthanisation du centre de traitement multifilières des déchets ménagers et assimilés de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole (CUMPM), dont la société EvéRé est délégataire de service public, seront opérationnelles dès le 31 mars 2010, et que la totalité des déchets arrivant aujourd'hui au centre de stockage de déchets non dangereux (CSDND) d'Entressen pourront être traités sur le site de Fos-sur-Mer.

Je vous confirme que le centre de traitement de Fos-sur-Mer sera en mesure de recevoir l'ensemble des déchets ménagers et assimilés acheminés actuellement au CSDND d'Entressen et issus de la CUMPM à partir du 31 mars 2010.

Cependant, comme nous l'indiquions à la DRIRE par fax référencé 011009 EVE DRIRE 014, nous sommes actuellement en train d'étudier en concertation avec la CUMPM, et ce depuis plusieurs mois, des modifications techniques visant à augmenter la capacité du traitement biologique (méthanisation et compostage) en accord avec la délibération de la CUMPM du 19 février 2009, ces modifications permettant la mise en conformité de l'installation avec l'arrêté du 22 avril 2008 fixant les règles techniques auxquelles doivent satisfaire les installations de compostage ou de stabilisation biologique aérobie soumises à autorisation. Ces modifications sont en cours d'approbation par la CUMPM et nous vous soumettrons dès que possible notre dossier de modifications en vue de l'obtention des autorisations administratives correspondantes.

EveRé SAS

1140, avenue Albert Einstein – BP 51 – F 34935 Montpellier Cedex 09 - Tél. : (33) 4 67 99 41 00 – Fax : (33) 4 67 99 41 01
SAS au capital variable de 29 000 000 Euros – RCS Montpellier 483 665 873



La mise en place de ces modifications entraîne inévitablement à partir de mars 2010 et pendant une période transitoire, sous réserve bien sûr de la validation par la CUMPM de la solution que nous vous proposerons et des nécessaires ajustements sur les conditions de Mise en Service Industrielle, la production d'une quantité de refus supérieure à celle initialement prévue. Ces refus seront envoyés vers des centres de stockage de déchets non dangereux et nous sommes en train d'étudier en concertation avec la CUMPM les possibles débouchés pour ces refus supplémentaires.

Compte tenu par ailleurs du fait que le tonnage de déchets apportés par la CUMPM sur le site de Fos (environ 465 000 tonnes par an à confirmer) sera sensiblement supérieur au tonnage de référence initialement prévu à notre contrat de délégation de service public (valeur haute de 410 000 tonnes par an), je me permets de vous solliciter pour nous autoriser à augmenter le tonnage de déchets valorisés après tri dans l'unité de valorisation énergétique (incinération) de 300 000 tonnes par an (capacité nominale de l'unité) à 360 000 tonnes par an (capacité technique de l'unité).

Dans l'attente de votre réponse, et restant à votre totale disposition pour vous rencontrer et/ou pour vous apporter toutes les informations que vous jugeriez utiles, je vous prie de croire, Monsieur Le Préfet, en l'assurance de ma considération la meilleure.

Claude Saint-Joly
Président

BORDEREAU DE DIFFUSION DE DOCUMENTS

Date : 13/10/2009

Émetteur :

EVERE SAS
Route quai Minéralier
Lieu-Dit Caban Sud
Zone Industrielle De Fos sur Mer
13778 Fos sur Mer Cedex

Destinataires

MONSIEUR JOEL RAFFIN
CUMPM
MADAME JENNIFER MICHELANGELO
CUMPM
MADAME KARINE RUBERT
CABINET MERLIN

Nature du document	N° du document	Indice	DÉSIGNATION	Diffusion pour :			Diffusion à :									
				Pour information	Pour observation	Pour approbation	MPH	URBASER	S'PACE	Atelier B. MIRANDA	INGEVALOR	APAVE CT	APAVE SPS	CNIM	VALORGA	CABINET MERLIN
DG			ENVOI DE LA LETTRE ADRESSEE A LA PREFECTURE	X			X									X

Mode de diffusion : ☒ par courriel